



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-18-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications de la zone C2778

La grille des spécifications applicable à la zone C2778, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par la suppression de la note 276 et des spécifications afférentes à celle-ci et par l'ajout des classes d'usages C202 et C300 et des spécifications afférentes à ces classes d'usages tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

2. Article 341.1 C2778

L'article 341.1 de ce règlement est abrogé.

Adopté le 27 mai 2019

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Anne Bernier

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 JUILLET 2019